

Saint Laurent du Maroni, le 17 janvier 2017



COMMUNIQUE

PRESIDENTE :

Mme Sophie CHARLES,
1ere Adjointe St Laurent du Maroni

VICE PRESIDENTS :

ST PIERRE ET MIQUELON :

Mme Karine CLAIREAUX,
Sénateur Maire de St Pierre

MARTINIQUE :

M. Athanase JEANNE ROSE
Maire de Saint Joseph

GUADELOUPE :

Mme Marie Yveline PONTCHATEAU
Maire de Baillif

LA REUNION :

Mme Line Rose BAILLIF,
Maire adjointe des Avirons

NOUVELLE CALEDONIE :

Monsieur Jean Patrick TOURA,
Maire de Thio

POLYNESIE FRANCAISE :

Mme Sylviane TEROOATEA,
Maire de Uturoa

MAYOTTE

Mme Hanima IBRAHIMA
Maire de Chirongui

COLLECTIVITES

Mme Denise HOARAU
Conseillère Régionale 974

GROUPEMENTS DE COMMUNES

M. Maurice GIRONCEL,
Président du SILELEC 974

SECRETARE GENERAL :

M. Maurice BONTE
Maire de L'Ajoupa Bouillon

TRESORIERE :

Mme Lucie WECK MIRRE,
Maire adjointe de Saint Claude

MEMBRES :

Mme Annick ARON LEVEILLE
1^{ère} Adjointe Sinnamary 973

M. Nestor GOVINDIN
Conseiller Municipal Cayenne

L'ACCD'OM se félicite de la mise en place de l'AFB (l'Agence Française de la Biodiversité) qui permettra de préserver l'une des richesses patrimoniales la plus importante de nos territoires et qui était attendue de longue date.

L'association regrette que ce nouvel outil ne prenne pas en compte tous les bassins et s'associe pleinement au sentiment d'insatisfaction résultant de la composition de l'AFB et des décisions d'implantation qui pénalisent fortement la composante Océan indien des Outre Mer.

Il est inutile de rappeler que les Outre Mer représentent 80% de la biodiversité française et que si les réglementations ont un rôle éminent à jouer pour la préservation de celle-ci, c'est bien sur le terrain que les actions doivent être menées avec les acteurs incontournables que sont les élus locaux.

Depuis notre congrès de 2003 en Polynésie Française, nous avons souligné que : *« Malgré qu'elle représente « quelques poussières d'îles » disséminées dans les trois océans, la communauté d'outre mer a pleinement pris conscience de la richesse naturelle de sa faune, de sa flore et de ses paysages à l'échelle européenne et mondiale et souhaite s'engager sur la voie d'une protection et d'une mise en valeur de cette richesse inestimable avec l'aide de tous les partenaires que sont les collectivités locales, l'Etat et l'Europe. »*

http://www.france-accdom.org/CONGRES/2003/communique_de_presse.htm

A l'heure où un débat s'instaure concernant l'île de Tromelin qui apporte une ZEE de 280.000 Km² (345.000 Km² pour la France hexagonale), qui se trouve incluse dans celle plus vaste des TAAF (2.300.000 Km²) nous sollicitons une meilleure prise en compte du bassin Océan indien.

La Présidente : Sophie CHARLES